

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	27 (1882)
Heft:	4
Artikel:	La bataille de dreux et la tactique des régiments suisses au service de France
Autor:	G.F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-335919

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVII^e Année.

N^o 4.

15 Avril 1882

LA BATAILLE DE DREUX

et la tactique des régiments suisses
au service de France.

D'après une publication récente.

[*Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, von D^r A.-Ph. von Segesser. Bern
Druck und Verlag von K.-J. Wyss.]

Le petit travail que nous offrons à nos lecteurs est le résumé d'une conférence faite à la Société des officiers de Lausanne; sur bien des points, ce n'est qu'une traduction abrégée de quelques chapitres de la belle étude consacrée par M. de Segesser à la mémoire du « roi des Suisses », dont l'auteur a gracieusement autorisé la publication.

C'est à dater du XVI^e siècle seulement que l'infanterie prend dans le combat le rôle prépondérant qui ne lui est plus disputé aujourd'hui; la cavalerie, jusqu'alors reine du terrain, ne se laisse cependant pas détrôner sans résistance, et au XVI^e siècle elle occupe encore une place importante. Malgré les progrès modernes de l'armement et les modifications de la tactique, il y a encore un certain intérêt à étudier, au moyen d'un exemple pratique, le mode de combat de l'infanterie au moment où elle va supplanter la cavalerie. A ce point de vue, la bataille de Dreux nous a paru un exemple bien choisi; nous y verrons une bataille, qui semblait perdue, regagnée grâce à l'inébranlable fermeté de nos ancêtres; cette action a été racontée par plusieurs contemporains et plus récemment par M. le duc d'Aumale, dans son histoire des princes de Condé; mais, les documents nouveaux retrouvés par M. de Segesser, aux archives de Lucerne, permettent de rétablir les péripéties du combat d'une manière plus exacte et plus détaillée.

Avant d'entamer ce récit, il ne sera pas inutile de donner quelques renseignements préliminaires sur l'organisation et la tactique des Suisses au XVI^e siècle.

I

Macchiavel paraît croire que l'antiquité a servi de modèle aux

Suisses pour l'organisation de leurs armées; il n'est pas impossible qu'à l'époque de la Renaissance, qui est aussi celle des grandes expéditions en Italie, l'art militaire des anciens ait été étudié par les capitaines comme par les savants; il faut reconnaître, d'autre part, que c'est essentiellement sur les champs de bataille que les Suisses se sont formés, que l'expérience a eu plus d'influence que la théorie sur le développement de l'infanterie suisse.

A Sempach déjà, on avait pu constater combien il était difficile d'attaquer avec une arme courte, la hallebarde, une ligne de bataille hérissée d'une forêt de lances; en même temps, l'issue du combat avait démontré la supériorité incontestable de la hallebarde lorsque l'assaillant avait pénétré dans la masse.

Cette expérience et d'autres encore engagèrent les Suisses à introduire dans leur armement une combinaison d'armes de choc longues et courtes, et à protéger par la cuirasse leurs premiers rangs; ils recueillent les fruits de ces modifications dans les guerres de Bourgogne; les guerres d'Italie, enfin, font de l'infanterie suisse un modèle pour tous les autres Etats.

Le principe du service obligatoire est entendu d'une tout autre manière que de nos jours: tout citoyen parvenu à l'âge de majorité et admis à prêter le serment civique, entre par là même dans l'organisation civile et militaire de la communauté; la limitation et la distinction du service suivant les classes d'âge est inconnue. Quant à l'armement, c'est un accessoire obligé dans chaque foyer, et l'on trouve dans le costume civil particulier à chaque canton cette uniformité qui caractérise l'habillement militaire.

A l'époque même où les Suisses sont parvenus au plus haut point de leur gloire militaire, on ne trouve que fort peu de renseignements sur l'instruction qui devait préparer le jeune concrèt à la vie militaire; on peut cependant se représenter d'une manière générale comment se fait l'éducation militaire.

Toute instruction militaire suppose deux phases successives: l'instruction individuelle, ce que nous nommons aujourd'hui l'école du soldat, et l'instruction de l'homme non plus isolé, mais incorporé dans une unité tactique quelconque.

L'instruction individuelle varie elle-même sur certains points, suivant l'arme à laquelle appartient le soldat. Au XVI^e siècle, on peut faire abstraction de la cavalerie, fort peu représentée en Suisse; l'artillerie est servie par des compagnies de volontaires essentiellement formées dans les villes; c'est encore dans les cor-

porations de volontaires que se recrutent les tireurs : arbalétriers d'abord, arquebusiers ensuite, stimulés dans leurs exercices par les dons des autorités.

Quant à la grande masse de l'infanterie, jusqu'au XV^e siècle, elle est pourvue d'une arme de choc, la hallebarde, qui, comme le morgenstern et l'épée à deux mains, exige dans son maniement plus de vigueur que de véritable habileté et d'instruction technique; aussi, tant que cette arme prédomine, le maniement s'apprend de soi-même et l'instruction est laissée à l'initiative individuelle. Mais, au XV^e siècle, la pique est introduite; le tiers de l'infanterie se compose de piquiers, et c'est désormais de l'emploi raisonnable de cette arme que résultera essentiellement la supériorité de l'infanterie suisse. Le maniement de la longue pique n'est plus dès lors un exercice auquel on puisse se former sans une instruction spéciale; c'est un art véritable que les Suisses pratiquent bientôt avec leur méthode particulière et qui suppose un instructeur. Les guerres mercenaires avaient attiré à l'étranger une foule de volontaires, de plus en plus nombreux à mesure qu'on avance dans le cours du XV^e siècle, et qui avaient trouvé dans la vie militaire une véritable profession; ils apprenaient méthodiquement le métier des armes, l'usage de la pique, et, de retour dans la patrie, ils pouvaient faire profiter leurs compatriotes de leurs connaissances; de cette manière, les aptitudes individuelles se développèrent d'elles-mêmes sans qu'on jugeât nécessaire de prescrire une instruction officielle. Les anciens soldats formèrent toujours le noyau des piquiers et les autres citoyens, moins exercés et moins bien préparés, conservèrent la hallebarde, qui reçut elle-même certains perfectionnements. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, l'infanterie comprend encore des piquiers, des hallebardiers et des arquebusiers; plus on se rapproche de notre époque, plus le nombre des piques et des armes à feu s'accroît au détriment de la hallebarde. Ces modifications insensibles qui s'opèrent dans l'armement national, sont systématiquement appliquées au service étranger et l'on y détermine, suivant des principes fixes, la proportion des armes dans chaque unité tactique.

Quant à l'instruction des corps, elle est encore très rudimentaire, et cela tient essentiellement au mode de formation de ces corps. Chaque citoyen suit la bannière à laquelle sa position civile et son domicile le font appartenir, et de là résultent des disproportions inévitables entre les effectifs des unités tactiques, c'est-à-dire des divers contingents territoriaux.

Si tout citoyen est obligé de servir, il s'en faut de beaucoup que tous soient appelés à un service actif; on ne voit que très rarement une mise sur pied générale du peuple armé, le landsturm, comme on l'a assez improprement nommé; la mobilisation s'opère par levées successives d'un chiffre déterminé de combattants; la première levée comprend, dans chaque bannière, en première ligne des volontaires et des célibataires, et ce n'est que dans les levées ultérieures que sont appelés les hommes mariés; le nombre des soldats de profession, de mercenaires, s'augmentant tous les jours, ces volontaires exercés et aguerris fournirent le plus souvent la majeure partie de l'armée nationale et lui donnèrent sa véritable force.

L'inégalité des effectifs des contingents rend difficile les manœuvres un peu compliquées. Les combattants restent groupés autour de leur drapeau et ne sont pas répartis en unités tactiques réglementaires. Une troupe réunie est disposée par le commandant en une figure géométrique: carré ou rectangle; aux rangs extérieurs se placent les piquiers cuirassés, derrière eux les piquiers ordinaires, suivis enfin des hallebardiers. Au centre, un espace vide reçoit la bannière entourée d'une garde choisie et armée de la lourde épée à deux mains. La formation de cet ordre de combat prenait naturellement un temps considérable; on se figure aisément qu'une masse aussi lourde et compacte, dont la profondeur était à peu près égale au front, ne put guère opérer d'autres évolutions que la marche en avant ou en arrière et des mouvements lents et peu prononcés à droite ou à gauche; d'autre part, la densité de la masse en assurait la solidité. Les arquebusiers, en petit nombre, étaient placés sur les flancs ou en petites masses dans les angles morts; au moment de l'attaque ils rentraient derrière les piquiers qui entr'ouvriraient les rangs pour leur livrer passage.

Les armées suisses se divisent généralement en trois corps, dont les dénominations d'avant-garde, gros et arrière-garde, sont empruntées à l'ordre de marche; au combat, la position et l'emploi de ces corps dépendent des dispositions générales; il semblerait que la disposition en échelons est la plus fréquente.

Telle était l'organisation de l'armée nationale; voyons les modifications que l'on y apporte au service étranger, spécialement dans les régiments suisses au service de France.

A teneur des alliances avec la France, le roi pouvait demander un corps de troupes de 6,000 à 16,000 hommes. A chaque réqui-

sition du roi, les cantons intéressés se réunissaient à Soleure et, après discussion, accordaient leur contingent dont l'effectif ne dépend point du chiffre de la population, mais est déterminé librement suivant les circonstances. On réalise ici un progrès réel sur l'organisation nationale: chaque canton fournit un certain nombre d'enseignes ou compagnies de même force, avec la même proportion de piquiers, d'arquebusiers et de hallebardiers. Dans la règle, la compagnie au service de France a un effectif de 300 hommes; les piquiers, dont 40 sont cuirassés, forment les deux tiers des combattants; on compte 40 arquebusiers et le reste de la troupe est armé de la hallebarde; ce sont au moins les chiffres que nous trouvons pour le régiment Pfyffer en 1567.

La compagnie a un capitaine, un lieutenant et un enseigne, plus un certain nombre de sous-officiers. Le capitaine, qui reste en relations constantes avec le gouvernement de son canton, est nommé par l'ambassadeur du roi, moyennant approbation de l'autorité; il désigne lui-même les titulaires des grades inférieurs, surveille l'enrôlement et pourvoit à l'armement et à l'équipement de sa troupe.

La solde de chaque grade et les autres prestations du roi sont déterminées par les capitulations spéciales. Quant aux subsistances, la troupe se nourrit à ses frais; ce n'est qu'en cas de retards, assez fréquents, dans le paiement mensuel de la solde, que l'on délivre des vivres en nature.

Chaque contingent réuni dans son canton se rend de son côté sur la place de rassemblement indiquée en France. Là, la troupe est passée en revue et l'on établit les contrôles de solde, revus chaque mois à la suite d'une inspection. Désormais, les compagnies qui formaient les contingents des cantons sont réunies en un seul tout, et ne sont plus que des subdivisions d'une unité tactique et administrative qui prend le nom de « régiment », quels que soient du reste la force de ce corps et le nombre des compagnies qu'il comprend; généralement le régiment est de vingt compagnies, mais on en voit de plus forts et de plus faibles. Les capitaines choisissent parmi eux le commandant ou « colonel » du régiment, puis on organise le tribunal militaire; on sait, en effet, que jusqu'à l'extinction des capitulations, les troupes suisses au service étranger ont toujours tenu à conserver leur droit particulier et leur propre juridiction. A côté du colonel suisse du régiment, le roi lui adjoignait un colonel français qui remplissait en quelque sorte les fonctions d'officier d'état-major.

Il ne nous est malheureusement parvenu aucun règlement contemporain sur le service en campagne, et l'on ne peut se rendre compte de la tactique qu'au moyen de compte-rendus souvent fort sommaires. L'organisation du service de sûreté en marche, en particulier, lorsque le régiment ou quelques compagnies étaient isolés d'autres troupes, nous est inconnue. Quand de la cavalerie accompagne l'armée, et c'est le cas ordinaire, c'est à elle qu'incombe naturellement la tâche d'explorer le terrain.

En marche, la formation habituelle du régiment est la colonne par compagnie, et l'on se souvient que la compagnie, composée d'une réunion de piquiers, d'arquebusiers et de hallebardiers, forme à elle seule une unité tactique complète ; le front de la colonne dépend du terrain ; les piquiers sont placés en tête et en queue de chaque compagnie, les hallebardiers occupent le centre, tandis que les arquebusiers marchent sur les flancs. En cas de surprise pendant la marche, chaque compagnie pouvait aisément se défendre : les piquiers d'avant et d'arrière n'avaient à faire qu'un à droite ou un à gauche pour entourer la colonne et former ainsi le « hérisson », diminutif du grand carré de régiment ; aussi, les attaques de cavalerie sont-elles moins à craindre qu'on ne pourrait le supposer, et ne voit-on guère de surprise réussir. Les fourriers, envoyés en avant pour assurer les approvisionnements, forment une espèce d'avant-garde qui rend parfois des services.

Le service de garde dans les camps et cantonnements est déjà développé, et les mots sont en usage.

La formation de combat est celle adoptée partout à cette époque : le régiment forme une seule masse de grande profondeur ; ce qui distingue ici les Suisses, c'est la proportion des armes, et leur supériorité sur les autres nations résulte de leurs aptitudes militaires, de leur bravoure et de leur parfaite discipline.

En Suisse, comme on l'a vu, l'armée se disposait en trois masses, dont l'une servait de réserve aux deux premières, et cette formation en échelon correspondait à la division en avant-garde, gros et arrière-garde. En passant au service étranger, un corps suisse n'est plus qu'une subdivision de l'armée étrangère, et les formations doivent en conséquence se plier à l'organisation étrangère.

En France, au XVI^e siècle, une armée ne se compose que de deux fractions : l'avant-garde et le gros, ou pour nous servir de l'expression technique « la bataille. » Au combat, l'armée se dis-

pose sur une seule ligne, quelquefois avec une aile avancée ; si dans dans certaines occasions, on voit une disposition sur deux lignes, comme à Moncontour, ces lignes sont si rapprochées qu'il ne peut être question d'une véritable formation en échelon.

Bien que le chiffre des fantassins fût plus considérable que celui des cavaliers, la troupe montée est considérée comme l'arme principale ; on ne se figure pas encore une action de l'infanterie isolée, et c'est cette idée qui fit regarder comme un fait d'armes remarquable la retraite de Meaux. La cavalerie lourde, armée de la lance et de la cuirasse, est formée par les gentilshommes et les compagnies d'ordonnance ; la cavalerie légère, armée du pistolet, est généralement fournie par les reîtres allemands.

Quant à l'infanterie, à côté des troupes nationales, l'armée royale comprend fréquemment, à cette époque, des lansquenets allemands, et des corps espagnols, flamands ou italiens, fournis pas le roi d'Espagne ou le Pape.

L'artillerie n'a pas d'importance ; son peu de mobilité et la lenteur du tir ne lui permettent de jouer qu'un rôle très secondaire et peu dangereux pour l'adversaire.

Sur le champ de bataille, chaque corps, quelle que soit sa force, prend séparément sa formation de combat en carré et les intervalles sont occupés par la cavalerie. Si nous prenons comme exemple un régiment suisse de vingt compagnies, passant de l'ordre de marche à la formation de combat, les dix premières compagnies viennent se placer sur une seule et même ligne et les dix dernières les suivent immédiatement ; on obtient ainsi une seule masse dont les piquiers occupent les rangs antérieurs et postérieurs et qui peut s'ouvrir en deux lignes semblables. Mais, ce carré qui ne présentait pas de piquiers sur les flancs, ne pouvait être employé que si ces flancs étaient couverts par d'autres corps d'infanterie ou de cavalerie. Pour remédier à ce défaut, les Suisses avaient imaginé un expédient : ils ne faisaient pas serrer complètement leur seconde ligne de dix compagnies sur la première, mais laissaient entre elles une petite distance ; les piquiers des rangs postérieurs de la première ligne et les piquiers des rangs antérieurs de la seconde ligne venaient, par un à droite et un à gauche, occuper les flancs du carré qui présentait alors de tous côtés une forêt de piques ; l'espace libre, ménagé au centre, servait de refuge aux arquebusiers lorsqu'on en venait au combat corps à corps.

La manœuvre délicate restait toujours le passage de la forma-

tion de marche à la formation de combat, bien que l'égalité des effectifs des compagnies l'eût rendue plus facile au service étranger que dans l'armée suisse; malgré l'expédient, les flancs sont toujours considérés comme le point faible du carré, on les voit quelquefois protégés par des rangées de voitures en guise de barricade, et c'est là que la cavalerie dirige de préférence ses attaques.

Le combat même est précédé par une canonnade généralement inoffensive, et par des escarmouches entre les enfants perdus, qu'il ne faut cependant point assimiler aux tirailleurs; ces petits engagements n'ont d'autre but que de permettre aux adversaires de former leur ligne, de disposer leurs troupes parallèlement, car on ne sort pas du système des batailles frontales.

Le premier choc est fourni par la cavalerie, qui s'élance sur la cavalerie ennemie, essaie de dégarnir le flanc d'un carré d'infanterie pour se jeter sur ce point, tandis que l'infanterie vient l'attaquer de front. Dans les régiments suisses, la combinaison des piquiers et des hallebardiers présentait cet avantage, que, si la cavalerie pénétrait dans le carré, elle se trouvait en face des hallebardiers, dont l'arme plus courte et plus maniable, était merveilleusement apte à un combat corps à corps avec le cavalier. Si, au contraire, la cavalerie ennemie arrivant devant une muraille de piques après avoir essuyé le feu des arquebusiers, avait un moment d'hésitation, la cavalerie voisine pouvait charger avec beaucoup de chances de succès. La division en deux lignes serrées permettait en outre, si l'une des lignes était enfoncée, de rétablir le combat au moyen de la seconde et de faciliter une retraite en ordre. C'est justement ce que l'on voit d'une manière frappante à Dreux.

Si l'on considère d'une manière toute générale l'organisation et la tactique de l'infanterie suisse, on arrive à la conviction que ce ne sont ni le produit de la théorie de tacticiens en chambre, ni des réminiscences de l'antiquité, de la phalange ou de la légion, comme on l'a quelquefois prétendu. La tactique suisse est le résultat de certaines aptitudes nationales et des expériences acquises au service étranger; en l'absence de toute instruction technique et raisonnée, c'est la combinaison de ces deux facteurs qui pendant longtemps a fait de l'infanterie suisse la troupe la plus redoutable de l'Europe. N'a-t-on pas oublié parfois, dans des temps plus modernes, que nos ancêtres ont dû leur gloire et leur force à leur défiance de la théorie pure et de l'imitation servile?

(A suivre.)

G. F.